

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 05 JUIN 2026
Sous la Présidence de Madame le Maire – Denise LUTZ-ROHMER

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Monsieur Mathieu BIERO - Monsieur Laurent COLOMBO – Madame Julie GIESSLER-ALTESE - Madame Audrey HATTERER-NOURRY – Monsieur Bernard HIRTZ — Madame Denise LUTZ-ROHMER – Madame Carole MULLER - Madame Betty OBRECHT - Monsieur Geoffrey OURY - Monsieur Christophe PETER – Madame Sandra SCHNEIDER-FAEHN- Monsieur Frédéric VOEGEL - Madame Valérie WEHREL

Membres absents excusés : Bruno GROSS qui donne procuration à Bernard HIRTZ, Patricia JACOB qui donne procuration à Carole MULLER

Membre absent non excusé : /

Secrétaire de séance : Bernard HIRTZ

Madame le Maire, Denise LUTZ-ROHMER, ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue

DEL 2026/41

Approbation des PV de la séance du 30/03/2026, du 13/04/2026 et du 28/04/2026

Les PV ne soulevant aucune remarque, sont adoptés à l'unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DEL N° 2026/42

Création d'un poste d'emploi saisonnier

En raison de surcroît de travail durant la période estivale, Madame le Maire propose la création d'un poste d'agent d'entretien non titulaire d'emploi saisonnier. La durée hebdomadaire sera de 25 heures par semaine lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h à 12h soit 5 jours par semaine.

- pour la période du 08.06.2026 au 30.06.2026
- pour la période du 01.07.2026 au 31.07.2026
- pour la période du 01.08.2026 au 31.08.2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE les propositions de Madame le Maire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DEL N°2026/43

Contrôle des appareils de lutte contre l'incendie dans la Commune : devis

Madame le Maire donne la parole à Bernard HIRTZ, adjoint au maire, pour ce point, qui explique aux membres présents, que cela fait quelques années que les hydrants n'ont pas été vérifiés. Il a demandé 2 devis :

- SDEA de Benfeld, pour le contrôle de l'ensemble du parc de poteaux incendie et de poteaux auxiliaires raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune, soit 59 appareils, pour la somme de 1 770,00 € HT soit 2 124,00 € TTC.
- SECUFORMED de Rothau, contrôle de 49 appareils, pour la somme de 2 107,00 € HT soit 2 528,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir OUI les explications de Bernard HIRTZ,
Après en avoir délibéré,

DECIDE DE RETENIR l'offre du SDEA, pour la somme de 1 770,00 € HT soit 2 124,00 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DEL N°2026/44

Contrôle VMC à l'espace associatif et au périscolaire : devis

Madame le Maire donne la parole à Bernard HIRTZ, adjoint au maire, pour ce point, qui propose à l'assemblée 1 devis pour la prévention des risques d'incendie et le bon fonctionnement de l'entretien du réseau de ventilation mécanique contrôlée (VMC) dans les locaux de l'espace associatif et périscolaire :

- PRO RENOVATIONS de Sélestat, pour la somme de
Espace associatif, 1 100,00 € HT soit 1 320,00 € TTC
Périscolaire, 1 400,00 € HT soit 1 680,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir OUI les explications de Bernard HIRTZ,
Après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de PRO RENOVATIONS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DEL N°2026/45

Accueil périscolaire : Mise à disposition à titre gracieux d'une salle communale à la Communauté de Communes du Pays de Barr et à son délégataire

Dans le cadre de la détermination et de la conduite d'une politique intercommunale globale en matière de petite enfance, la Communauté de Communes Pays de Barr assure conformément à ses statuts la gestion de l'activité périscolaire et de centre de loisirs sans hébergement déclarée d'intérêt communautaire.

La mise en œuvre de ces activités conduit la Communauté de Communes Pays de Barr, compétente, à devoir utiliser certains locaux communaux.

Le Conseil Municipal, soucieux de soutenir les actions intercommunales et de permettre l'accueil des élèves sur le temps périscolaire, envisage de mettre à disposition de la Communauté de Communes, une salle de classe non occupée de l'école maternelle, à titre gracieux, dans l'intérêt général.

Il est proposé de formaliser cette mise à disposition par une convention précisant les modalités d'occupation et d'usage de ladite salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de classe de l'école maternelle située 133 rue Principale à VALFF, à la Communauté de Communes du Pays de Barr – à compter du 1^{er} septembre 2026, pour la durée de l'année scolaire,
- **DE PRENDRE ACTE** que cette procédure sera formalisée par une convention établie contradictoirement entre la Commune de VALFF et la CdC,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à la mise à disposition.

DEL N°2026/46

Chasse : Désignation d'un estimateur

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un estimateur de dégâts de gibiers rouges (autres que ceux causés par le sanglier) pour la nouvelle période de location de chasse 2024-2033.

En effet, la phase administrative qui concerne l'évaluation des dommages causés par le gibier autres que ceux causés par le sanglier - articles L.429-23 à 26 et R.429-8 à 4 du code de l'environnement — est placée sous la responsabilité du Maire et du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose la nomination de M. Aimé SEEHOLTZ, « Secteur Molsheim-Obernai-Villé » qui remplit déjà les fonctions d'estimateur de dégâts de sanglier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité,

APPROUVE la nomination de M. Aimé SEEHOLTZ comme estimateur des dégâts de gibiers pour la période 2026-2033.

DEL N°2026/47

Don d'un chalet à l'association

La Commune a acquis, le 9 novembre 2023, auprès de l'entreprise BATICOS, un **chalet pliable** de 300 par 230 cm, soit 6,90 m². Ce chalet se monte en une trentaine de minutes. Le prix d'achat était de **3 900 € HT**, avec une remise commerciale de **220 €**, ce qui porte le montant final à **3 680 € HT**, soit **4 416 € TTC (délibération CM du 26/10/2023)**.

L'Association Loisirs et Culture ainsi que le Football Club de Valff ont construit d'autres chalets sur ce même modèle, notamment pour les proposer à la location. Dans cette continuité, la commune souhaite **faire don de ce chalet à l'Association Loisirs et Culture**, dans le cadre d'une **convention** qui précisera les modalités et les contreparties de ce don :

- **La location de l'ensemble des chalets soit gratuite pour la commune**, ainsi que pour toute manifestation dont la commune est organisatrice ou partenaire ;
- **La location dudit chalet concerné soit gratuite pour les associations du village.**
- **Ledit chalet ne pourra être vendu**
- **La commune se décharge de toute responsabilité quant à l'utilisation du chalet**
- **La commune se réserve le droit d'ajouter d'autres éléments, obligations ou précisions qu'elle juge utiles**

Ces dispositions permettront de soutenir la vie associative locale et de faciliter l'organisation des événements communaux.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- **le don du chalet** à l'Association Loisirs et Culture,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer **la convention** encadrant cette mise à disposition.

POUR : 10

CONTRE : 4

ABSTENTION : 1

COMMUNICATIONS ET DIVERS

► Concernant la fermeture de classe, Mme le Maire s'est entretenue par téléphone avec Mme GASSER l'inspectrice de secteur pour l'informer que nous avons désormais une prévision de 103 élèves pour la prochaine rentrée et qu'il faudrait que le Directeur Académique revoie sa position.

► Les 13 et 14 juin 2026, le Football club fête ses 80 ans et organise un week-end festif.

► Une visite aux jardins est organisée ce week-end du 6 et 7 juin 2026. C'est un moment convivial pour découvrir les espaces, rencontrer les jardiniers et valoriser les initiatives locales.

► Mme Werver vient de libérer au 1^{er} juin l'appartement au-dessus de l'école. Quelques travaux de rafraîchissement sont nécessaires avant location.

► La directrice du périscolaire, **Jessica Cunjamalay-Murday**, est de retour en poste après une période d'absence pour raisons personnelles.

► La distribution des Weckes aura lieu le mardi 30 juin 2026 à 20h00 à l'espace associatif.

► Le 5 juillet 2026, le cyclo-club organise sa traditionnelle journée Randonnée de la Kirneck.

► Le 11 juillet et le 29 août 2026, les Kids Valff' oies organisent les soirées Guinguette au Wihr.

► Courant du mois de juillet Monsieur Benjamin STEPHAN ouvrira une boucherie au 65 Rue Thomas.

- Le samedi 6 juin 2026, au Jardin des Sports de BARR, le Service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes de Barr fête ses 10 ans. Une journée festive est prévue.
- Une convention d'entretien des pistes cyclables a été signée avec la Communauté de Communes du Pays de BARR
- Le 28 juin 2026 : Loto Bingo solidaire organisé par les « Bretz'elles à roulettes ».

Pour extrait certifié conforme
Valff, le 08.06.2026

Le secrétaire,

Bernard HIRTZ



Le Maire,

Denise LUTZ-ROHMER

